



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

EDITO

Réforme territoriale

Vote de l'Assemblée nationale



Reprenant les positions unanimes du Bureau de l'AMF, j'ai défendu avec détermination, tout au long du débat en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, les principes fondamentaux devant présider au renforcement de l'intercommunalité dans le respect des communes.

C'est ainsi qu'une vingtaine d'amendements proposés par l'AMF ont été adoptés et ont modifié de façon importante les dispositions issues de la Commission des lois.

Désormais, le texte prévoit notamment :

- l'accord unanime des conseils municipaux pour la création d'une commune nouvelle,
- le maintien des majorités qualifiées actuelles pour les transferts de compétence et la reconnaissance de l'intérêt communautaire,
- la nécessité d'un accord unanime des conseils municipaux pour l'unification de la DGF à l'échelle de la communauté,
- le principe de la mise à disposition et non du transfert automatique des agents lors de la mise en place de services communs au sein de l'intercommunalité.

S'agissant de l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, l'AMF a obtenu partiellement satisfaction puisque la date butoir a été avancée au 1er juillet 2013.

Nous resterons très vigilants afin que ces dispositions ne soient pas remises en cause en deuxième lecture. Nous entendons également réaffirmer avec vigueur nos positions sur l'autonomie des communes membres d'une métropole et l'encadrement des pouvoirs du préfet pour la rationalisation de la carte intercommunale.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Dialogue en Outre-mer

A l'invitation de Jean-Pierre Théodore Roumillac (Guyane), Raymond Occolier (Martinique) et René Noël (Guadeloupe) formulée lors de la dernière journée Outre-mer du congrès, Jacques Pélissard s'est rendu, du 30 avril au 6 mai, à la rencontre des élus de ces trois départements pour mieux connaître leurs préoccupations et dialoguer avec eux. Il a également participé aux Universités des maires de Martinique et de Guadeloupe consacrées à la réforme territoriale et à la réforme de la taxe professionnelle.

A l'occasion de cette visite, plusieurs préoccupations ont été exprimées.

Situation financière des communes

Les maires souhaitent une collaboration plus étroite avec les services fiscaux afin d'améliorer la connaissance des bases fiscales. Par ailleurs, les difficultés économiques rencontrées en 2009 se sont traduites par une baisse sensible des produits de l'octroi de mer qui se conjugue avec une interrogation sur sa pérennisation au-delà de 2014 et la baisse de la taxe sur les produits pétroliers.

En matière de fonctionnement, les charges de personnels restent très élevées (le montant des dépenses de personnel par habitant dans les DOM est supérieur de 38% à celui de la métropole). L'Association des maires de Guadeloupe a proposé une exonération des charges sociales sur la partie de surrémunération (40%),

dans la mesure où les fonctionnaires ne bénéficient pas des 40% pour leur retraite. Par ailleurs, les élus de Guadeloupe souhaiteraient l'application d'un taux spécifique et réduit pour les cotisations de droit commun versées à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

En ce qui concerne l'accompagnement financier des communes, le dispositif « cocarde », qui permet notamment une restructuration de la dette, a donné des résultats satisfaisants et les élus souhaitent qu'il soit pérennisé.

Difficultés spécifiques

En Guyane, premier département de France en superficie (80 000 km²), les élus ont fait part au président de l'Association des maires de France des difficultés liées à la rétrocession des terrains de l'État aux communes, au maintien des services publics de proximité compte tenu de l'étendue du territoire et aux problèmes d'immigration clandestine et d'insécurité.

Dans les trois départements, le Président a pu constater la forte mobilisation des associations départementales et leur capacité à rassembler les maires.

Suite à l'expertise réalisée par les services de l'AMF pour les élus, Jacques Pélissard est intervenu auprès des ministres concernés sur plusieurs dossiers.

Les problèmes signalés par les élus alimenteront le contenu de la prochaine journée Outre-mer.



LA VIE DE L'AMF

Maitrise des dépenses locales

Rapport Carrez

P.2

PARTENARIATS

Jeunesse

Ville amie des enfants

P.3

PRATIQUE

Fonds structurels

Simplification

P.5

BLOC NOTE

Presse de collectivités

Colloque Cap'Com

P.6

École numérique

En vue du prochain plan national sur l'école numérique et suite à la réunion conjointe des groupes de travail « Education » et « TIC », l'AMF a attiré l'attention du ministre de l'Éducation sur les conditions nécessaires à la réussite d'un tel plan, s'appuyant sur une large concertation avec les maires.

L'AMF a rappelé que le développement du numérique nécessite l'accès de chaque école au haut débit y compris dans les territoires isolés. Elle a aussi insisté sur l'indispensable formation des enseignants par l'Éducation nationale pour une utilisation optimale des outils numériques. L'AMF a relayé le souhait des maires d'obtenir des conseils avisés pour faire les bons choix en termes d'équipements et identifier le niveau d'exigences techniques. Mais cet accompagnement ne doit pas aller à l'encontre de la diversité des modes d'équipement et de leur nécessaire compatibilité. Quant aux ressources pédagogiques numériques, les maires souhaitent le développement d'une offre importante de l'Éducation nationale, sachant que la question de leur prise en charge financière reste posée. Enfin, la mise en sécurité, comme l'entretien, la maintenance et le renouvellement rapide des matériels, doivent être assurés en étroite partenariat avec l'Éducation nationale mais ne doivent pas s'opposer à l'utilisation des équipements en dehors du temps scolaire.

DÉCÈS DE CLAUDE PERNÈS



Jacques Pélissard et le Bureau de l'AMF ont la douleur de vous informer du décès de Claude Pernès, maire de Rosny-sous-Bois et président de l'Association des maires de l'Ile-de-France (AMIF),

le 23 mai 2010, à l'âge de 66 ans. Maire de Rosny-sous-Bois depuis 27 ans, il était aussi un membre très actif du Bureau de l'Association des maires de France depuis 1995. L'AMF présente ses condoléances attristées à sa conjointe et à ses enfants.

Rapport sur la maîtrise des dépenses locales

A l'occasion de la conférence sur les déficits publics, le 20 mai dernier, Gilles Carrez et Michel Thénault ont présenté un rapport, fruit d'échanges entre des élus locaux, des représentants des services ministériels concernés et des spécialistes des finances locales.

Une très grande majorité d'élus a souscrit à l'état des lieux de ce rapport, qui montre :

- que, depuis 1994, les dépenses du bloc communal ont diminué en pourcentage de PIB, de 6,2 % à 5,9 %,
- que l'endettement des collectivités locales reste limité, puisqu'il représentait, en 2008, 11 % de la dette nationale, alors que celles-ci comptent pour 20 % des dépenses et 73 % de l'investissement public.

Les propositions figurant dans le rapport ont profondément évolué au cours des débats. Y figurent notamment :

- le rejet d'une norme d'évolution des dépenses

locales,

- la mise hors périmètre du gel des concours financiers de l'État du Fonds de compensation de la TVA,

- l'abandon d'un « bonus-malus » sur les dotations, en fonction de critères de bonne ou mauvaise gestion,

- le renforcement de la péréquation,

- la volonté de mettre fin à l'effet inflationniste des normes édictées par l'État sur les dépenses locales,

- la nécessité d'un dialogue renouvelé entre l'État et les collectivités locales.

La perspective d'un gel en euros courants des dotations de l'État aux collectivités locales, découlant du gel des dépenses de l'État, n'a quant à elle pas recueilli le soutien de la majorité des élus composant le groupe de travail.

Le groupe de travail devrait se réunir une dernière fois sur le thème de la péréquation.

EN BREF

Policiers municipaux

Jacques Pélissard a reçu, le 1er juin, une délégation* de représentants des policiers municipaux. Sur le régime indemnitaire, il s'est déclaré ouvert à une discussion portant sur l'établissement d'un plancher de l'indemnité spécifique de fonction. L'AMF participera donc au groupe de travail sur les régimes indemnitaires, proposé par le secrétariat d'État aux Collectivités locales, qui se réunit dès le 11 juin. *Pour plus d'informations, voir sur www.amf.asso.fr (documents BW9977 et BW9981)*

* Délégation composée de représentants de la CGT, CFDT, FAFPT, FO, SNPM-CFTC, UNSA.

« Apéros géants »

Devant le développement des « apéros géants » véhiculés par Facebook, le ministre de l'Intérieur a réuni, le 19 mai, en présence des ministres de la Jeunesse et de l'Économie numérique, plusieurs des maires et préfets concernés pour envisager un meilleur encadrement de ces manifestations. Les participants ont opté pour une régulation par

les pouvoirs publics et en particulier par les préfets et maires, à partir des lois existantes.

Pas d'interdiction générale, donc, mais un examen au cas par cas et des mesures de prévention prises systématiquement. Enfin, tout sera mis en œuvre pour identifier les organisateurs, leur anonymat actuel engendrant des difficultés en termes d'organisation, de responsabilité et de prise en charge des coûts (60 à 70 000 € de nettoyage pour Nantes et Montpellier).

Fédération française d'athlétisme

Le Bureau de l'AMF a pris acte avec satisfaction de la création d'un nouveau niveau de classement permettant l'organisation de compétitions sur des stades incomplets. Toutefois, il a émis un avis défavorable au projet de nouveau règlement des installations et matériels d'athlétisme soumis par la Fédération française d'athlétisme (FFA). Il demande que la notice d'impact tienne compte des coûts réels et soit présentée de manière plus lisible, et que la capacité d'accueil en tribunes fasse l'objet d'une recommandation et non d'une obligation.

PARTENARIATS

VILLE AMIE DES ENFANTS 7^e RENCONTRE



A l'occasion de la 7^e Rencontre des villes amies des enfants qui s'est tenue le 3 mai dernier au

Sénat, 34 nouvelles villes ont reçu le titre « Ville amie des enfants ». Initiée en 2002 par l'UNICEF France et l'AMF, l'opération Ville

amie des enfants fait vivre, aujourd'hui, un réseau de 195 villes. Ces municipalités se sont ainsi engagées à rendre leur ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à promouvoir leur participation à la vie de la cité et l'écoute de leurs idées, à faire mieux connaître la situation des enfants dans le monde et à développer un esprit de solidarité internationale.

CONTACT www.unicef.fr

ENVIRONNEMENT CAMPAGNE



La campagne 10:10 a été lancée dans toute la France le 5 juin par la fondation

GoodPlanet de Yann Arthus Bertrand, pour la journée mondiale de l'environnement.

Toute personne, collectivité ou entreprise est invitée à prendre part à cette campagne positive et à réduire de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre en 2010. Les collectivités sont concernées : elles sont responsables d'une partie des émissions nationales et leur exemplarité est déterminante vis-à-vis des habitants. Leur rôle dans la diminution des émissions de carbone est essentiel : tous les résultats supérieurs à 3 % seront considérés comme un effort louable et satisfaisant.

CONTACT www.1010.fr ou collectivites@1010.fr

CONCOURS PRIX TERRITORIA

Organisé par l'Observatoire national de l'innovation publique, ce concours encourage les collectivités et l'administration territoriale à innover pour améliorer la qualité de vie en France. Le prix Territoria 2010 est ouvert à l'ensemble des communes, départements, régions, EPCI et EPL. Il récompense les réalisations les plus innovantes dans chaque domaine de mission des collectivités comme la démocratie de proximité, le management ou encore la communication. Les acteurs publics souhaitant y participer doivent

renvoyer le dossier de candidature au plus tard le 10 juillet 2010.

CONTACT www.territoria.asso.fr

VACANCES PROPRES 40^e ANNIVERSAIRE



Le 25 mai dernier, « Vacances Propres » a célébré son 40^e anniversaire. Créée en 1971, l'association a pris une dimension nationale et réunit aujourd'hui près de

2 000 stations partenaires. Pour cette nouvelle édition, l'association poursuit plus que jamais sa mission de protection de l'environnement des sites de villégiature et développe ses actions d'incitation au développement du « tri même en vacances ». Les doubles-collecteurs permettent le recyclage des déchets d'emballages, à la plage, au bord de la rivière et tout lieu de

détente ou promenade. Chaque année, plus de 3 millions et demi de sacs « Vacances Propres » sont mis en place par les collectivités, permettant ainsi de collecter quelque 20 000 camions-poubelle de déchets sauvages non compactés.

CONTACT www.vacancespropres.com

TIC LABEL VILLE INTERNET

La 12^e édition du label Ville Internet a connu son premier temps fort avec la mise en ligne du questionnaire. Orienté vers les usages, ce questionnaire permet à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, une auto-évaluation complète de la politique Internet locale, tout en inscrivant chaque ville et village dans un panorama national, afin de mutualiser expériences et compétences. Les communes intéressées peuvent s'inscrire et remplir le questionnaire avant le 15 septembre 2010.

CONTACT www.villes-internet.net

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-JAPONAISE

L'AMF a pris part aux deuxièmes rencontres franco-japonaises de Kanazawa. A ce titre, la présidente du groupe de travail « Affaires internationales/coopération décentralisée » de l'AMF, Nicole Feidt, maire de Toul, est intervenue, le 12 mai dernier, lors de l'atelier « Société » pour présenter à ses homologues japonais les politiques sociales mises en œuvre par les maires, d'une part en faveur de la petite enfance et, d'autre part, en faveur des personnes âgées.

CONTACT AMF - Carole Prévôt 01 44 18 13 86

AGENDA

➤ 16 JUIN

Colloque « le maire et l'énergie »

➤ 23 JUIN

Déjeuner avec des présidents d'associations départementales de maires

➤ 24 JUIN

Bureau et Comité directeur de l'AMF

➤ 30 JUIN

. Commission Europe
. Commission Environnement et développement durable
. Participation au Congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations de maires (ANDAM) *

* Rendez-vous de Jacques Pélissard, président de l'AMF

PRATIQUE



ZONES 30 CIRCULATION DES CYCLISTES

Un décret de juillet 2008 a modifié très sensiblement les modalités de circulation en agglomération, notamment en créant les zones de rencontre. Il s'agit de zones affectées à la circulation de tous les usagers, où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et où la vitesse des véhicules est limitée à 20km/h.

Ce même texte dispose que, dans les zones 30, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions contraires prises par le maire en raison de contraintes propres à la voirie et à son usage. Cette mesure, qui peut déjà être mise en place dans les villes et les villages, a pour objet, selon le CERTU, de « faciliter les déplacements à vélo et dissuader les cyclistes de circuler sur les trottoirs dans les voies à sens unique pour les véhicules ».

Le décret de 2008 précise que, dans les zones 30 existantes, et sauf rares exceptions, les voies à sens unique devront être ouvertes aux cyclistes dans les deux sens, à compter du 1er juillet 2010. D'ici là, et conformément au décret, le maire devra prendre un arrêté et la commune mettre en place la signalisation adaptée (pour les voies à sens unique, un panneau de sens interdit avec un panneau « sauf et le symbole du vélo »).

Le même texte ajoute enfin que, si la collectivité ne l'a pas déjà fait, l'aménagement de la zone 30 devra être mis en cohérence avec la limite de vitesse applicable, au-delà des seules entrées et sorties de la zone (réduction de la largeur des chaussées par exemple).

Référence : décret n° 2008-754 ; J.O du 1er août 2008



EUROPE SIMPLIFICATION DES FONDS STRUCTURELS

Conscient de la complexité actuelle de l'octroi des fonds structurels et du soutien qu'ils peuvent constituer pour la relance de l'activité économique, le Parlement européen a approuvé, le 5 mai dernier, de nouvelles règles de simplification permettant un accès plus efficace aux financements européens.

Qu'il s'agisse du FSE ou du FEDER, les porteurs de projets pourront plus facilement accéder à ces financements. L'objectif est de permettre aux régions les plus faibles de faire face aux conséquences de la crise, grâce au soutien de projets en faveur de la croissance et de l'emploi, en facilitant le recours aux pré-financements.

Les porteurs de projets pourront désormais bénéficier du finance-

ment de plusieurs programmes européens, lorsqu'ils excèdent le seuil de 50 millions d'euros. Cela s'adresse notamment aux grands projets d'échelle nationale ou communautaire dont l'assise territoriale large peut parfois compliquer la mise en œuvre.

L'assouplissement des délais d'utilisation des fonds : le « dégage-ment d'office » qui oblige les États à restituer à la Commission les sommes non utilisées, dans les deux ans suivant l'approbation du projet, est porté à trois ans pour les fonds engagés en 2007. Le Conseil européen devrait entériner l'accord dans les jours à venir, afin que les États membres et les régions européennes puissent bénéficier pleinement de l'assouplissement de ces procédures dès le début de l'été.



INFRASTRUCTURE RÉFORME DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE

Depuis plusieurs mois, suite à la réorientation des missions des services déconcentrés de l'État, un groupe de travail mis en place par le MEEDDM et composé de l'AMF, de la FNTF, de l'USIRF, de SYNTEC Ingénierie et de l'OGE, se propose de mieux informer les maires sur les modalités de recours à l'ingénierie publique et privée. L'objectif est de réaliser, avant 2011, un guide pratique à l'attention des élus afin de leur donner des outils sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et sur la maîtrise d'œuvre. Un travail est également mené, au-delà de la structuration même de l'intercom-

munalité, sur la coopération entre les communes pour favoriser des commandes groupées.

Deux réunions départementales avec les associations des maires des Vosges et du Rhône se sont tenues, courant mai, afin de recueillir les attentes des élus et tester les nouveaux outils qui seront mis à leur disposition. Suite à la publication de ce nouveau guide, l'AMF, le MEEDDM et les partenaires réfléchissent actuellement à la mise en place d'expérimentations locales sur l'élaboration des appels d'offre et des marchés publics en ce domaine.



ENVIRONNEMENT USAGE DES PESTICIDES EN ZONES NON AGRICOLES

La loi « Grenelle 1 » prévoit de réduire de moitié en dix ans l'usage des pesticides. Cet engagement est motivé par la contamination grandissante des eaux superficielles et souterraines. Si les principaux utilisateurs de produits phytosanitaires appartiennent aux professions agricoles, les utilisateurs les plus importants en zones non agricoles sont les professionnels des espaces verts, notamment les services des collectivités territoriales. La réduction des pesticides passe par un effort accru de formation des personnels ; la législation oblige maintenant les applicateurs de produits phytosanitaires à disposer d'un certificat d'aptitude sanctionnant un minimum de formation. D'autres actions sont possibles :

- tenir compte de l'entretien dans la conception des espaces ;
- mettre en place des pratiques de gestion différenciée ;
- diversifier les moyens de lutte en

fonction de la nature de l'attaque ;

- utiliser les pesticides avec discernement afin d'éviter les dosages excessifs ;

- prendre des mesures spécifiques lors de l'application dans des zones fréquentées par le public ;
- pratiquer un suivi des traitements ;
- diffuser les bonnes pratiques entre les professionnels et les donneurs d'ordre.

Le ministère de l'Écologie et le ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la pêche prévoient de mobiliser tous les acteurs au moyen d'un accord-cadre recensant les mesures de nature à favoriser la réduction de l'usage des pesticides. Signé par les représentants des donneurs d'ordre, il propose de mettre en place des outils d'amélioration des connaissances, de recensement des bonnes pratiques et de diffusion de l'information auprès des professionnels. L'Association des maires de France s'associera à cette démarche.

Rapport sur la fiscalité locale

Le Conseil des prélèvements obligatoires, organisme associé à la Cour des comptes, a publié le 6 mai un rapport consacré à la fiscalité locale, composé de quatre chapitres et de six rapports particuliers. Il constate que la fiscalité locale n'est équitable ni entre les contribuables, ni entre les collectivités :

- la taxe d'habitation n'est progressive que jusqu'à un certain niveau de revenus,
- les taxes foncières, dont les bases ne rendent pas compte de la valeur des patrimoines, ne correspondent pas aux capacités contributives des contribuables,
- de fortes disparités de potentiel fiscal par habitant existent (de 1 à 1000 pour les communes).

Il propose trois axes de réforme :

- une meilleure prise en compte des capacités contributives des contribuables locaux, en revoyant la détermination des assiettes de la taxe d'habitation (introduction d'une part de

revenu plus significative) et de la taxe foncière,

- une revalorisation périodique, tous les 5 ans par exemple, des bases d'imposition, dont la source pourrait être les valeurs vénales constatées lors des mutations,
- le renforcement des mécanismes de péréquation, qui ne corrigent actuellement que 37 % des disparités entre les communes.

A ce sujet, le CPO préconise :

- que la péréquation s'appuie sur les instruments existants (dotation globale de fonctionnement et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et se concentre sur des cibles prioritaires,
- que le Parlement approuve chaque année un objectif de réduction des inégalités entre collectivités sur la base d'un indicateur permettant de fixer un seuil minimal de richesse, garanti aux collectivités les plus pauvres.

(Voir note site AMF n° BW 9973)

COMPTABILITÉ

RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le 1er juillet prochain constitue la nouvelle et dernière étape de la réduction progressive du délai applicable aux collectivités locales pour le paiement de leurs fournisseurs.

Fixé à 45 jours maximum initialement, ce délai a été abaissé par étapes, à 40 jours au 1er janvier 2009, puis 35 jours au 1er janvier 2010 ; il s'établira à 30 jours à compter du 1er juillet 2010. Ce dispositif, adopté dans un souci d'uniformisation, faisait suite à la diminution des délais de paiement imposés à l'État pour ses marchés publics, passés de 45 à 30 jours en mai 2008.

Le délai de paiement applicable aux collectivités est un délai global qui s'impose à la fois aux ordonnateurs et aux comptables, à raison de 20 jours pour les premiers et 10 jours pour les seconds. La répartition, calculée sur une base de deux tiers / un tiers, est restée identique à celle qui prévalait initialement.

Référence : décret 2008-1355 du 19 décembre 2008

LOGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANAH

Benoît Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'urbanisme, a installé le 5 mai dernier le nouveau conseil d'administration de l'ANAH, dont le nouveau président est Dominique Braye.

Ce dernier a présenté, sur la base de la lettre de mission du ministre, la réorientation des objectifs prioritaires de l'Agence : aides aux propriétaires occupants très modestes, et aux copropriétés en difficulté, lutte renforcée contre l'habitat indigne et très dégradé.

S'agissant des conventions de financement déjà signées et de l'attribution des dotations régionales pour 2010, les associations d'élus représentées (ADF, AMF, ADCF) ont souligné leur inquiétude et l'impact négatif de cette réorientation sur les aides attribuées en direction des propriétaires bailleurs. Elles se sont donc abstenues lors du vote sur les montants et la répartition de ces dotations.

Ouvrages d'art

Un groupe de travail sur la gestion des ouvrages d'art de rétablissement d'une voie, coupée à la suite de la création d'une infrastructure nouvelle, a été créé par le MEEDDM en réponse à la demande de parlementaires, dont Evelyne Didier, représentant l'AMF. Cette réflexion doit aboutir à des propositions sur la gestion de ces ouvrages, existants ou futurs. Pour l'AMF, comme pour les départements, il convient que la charge financière ne pèse pas uniquement ou trop fortement sur les collectivités locales.

Agendas 21 locaux

Le ministère de l'Ecologie vient d'achever l'élaboration d'un référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable. Cet outil propose un ensemble de questions et d'indicateurs liés aux politiques clefs d'un agenda 21 local et aux différents domaines de compétence des collectivités. Les collectivités pourront s'en servir pour bâtir leur propre système d'évaluation qui rende bien compte des politiques qu'elles mènent. L'AMF a participé à ces travaux. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Directive DEEE

Le projet de refonte de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est à l'ordre du jour de la séance du Parlement européen du 6 juillet. A la lecture du texte d'origine, l'AMF était préoccupée par trois dispositions : l'enregistrement du producteur dans le pays de la première mise sur le marché européen, la comptabilisation dans les performances des quantités de DEEE passant par des filières non autorisées et la disparition de l'affichage de la contribution environnementale. Les débats laissent présager une évolution satisfaisante sur les deux premières dispositions.



CAP'COM

Cap'com organise le 28 juin prochain un colloque sur le thème « Presse de collectivités : distribution et diffusion en question ». Magazines et journaux périodiques restent, aujourd'hui, le vecteur d'information le plus couramment pratiqué par les collectivités. Or, à l'heure de la baisse globale des budgets et de la rationalisation des dépenses, les collectivités se posent à nouveau la question des dépenses de communication, notamment pour leurs publications périodiques. Cette journée a vocation à donner des pistes de réflexion et des solutions afin de défendre ces publications de service public. Renseignements et inscriptions sur www.cap-com.org.

CONTACT Dominique Mégard – dmegard@cap-com.org



Les relations collectivités et associations

Gestion de fait, prise illégale d'intérêts, accident au cours d'une manifestation, liquidation et reprise du passif d'une association subventionnée, reprise d'une activité en régie... les relations

entre les collectivités territoriales et les associations sont parfois complexes comme en témoigne la jurisprudence. Elles seront au cœur de la 9e journée d'étude de l'Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale.

CONTACT mairie2000@amf.asso.fr



l'action sociale de la commune

Le 18 juin prochain, se tiendra à Nîmes (30) une réunion de sensibilisation sur les politiques d'action sociale des communes. Cette réunion, qui s'adresse aux élus du département du Gard, est organisée en lien avec l'Association des maires du Gard. Elle s'attachera à présenter les compétences des communes en matière d'action sociale, mais également le rôle et le fonctionnement des CCAS.

CONTACT ndotres@amf.asso.fr ou amg30@wanadoo.fr



Label "Energie d'Avenir"

Désireuse d'accompagner les décideurs locaux dans leurs démarches en faveur des économies d'énergie, des énergies renouvelables et de la lutte contre les gaz à effet de

serre, l'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (of-FEEE) lance la deuxième édition de la campagne de labellisation Energies Avenir. Ce label est un outil d'accompagnement et de valorisation pour les collectivités qui mettent ou qui veulent mettre en place une politique énergétique locale volontariste. Il est ouvert à toutes les collectivités locales, quelle que soit leur taille ou leurs moyens et est entièrement gratuit.

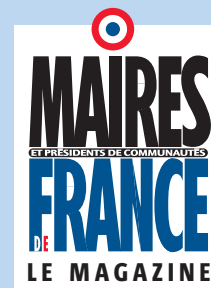
CONTACT www.energies-davenir.com



Coup de cœur des mairies de France

Comme l'an dernier, la fondation RTE, dont la mission est de soutenir les projets qui contribuent au maintien de la vitalité des territoires ruraux et favorisent la solidarité, organisera lors du prochain SMCL un concours visant à élire le projet "Coup de cœur des mairies de France". Entre septembre 2009 et avril 2010, elle a soutenu 37 projets. Les maires sont invités à présélectionner parmi eux les 10 projets qu'ils jugent les plus méritants.

CONTACT Mairie 2000 : 01 44 18 13 97



DOSSIER

Les élus face aux fermetures d'entreprises

TERRITOIRES

Ces villes qui accueillent le Tour de France

INITIATIVES

Collecte des déchets : l'impact de la tarification

JURIDIQUE

Le maire et les bruits de voisinage

sur www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF
40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur **MAIRE info**
ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 270, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 ISSN 1760-9712. Crédits photographiques : © Florence Daudé pour l'AMF p.1 © Roland Bourguet pour l'AMF p.3

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

- Conseil supérieur des installations classées : Yves Blein, maire de Feyzin – 69
- Commission nationale label pôle d'excellence rurale : Pierre Morel à l'Huissier, maire de Fournels – 48 ; Jean Launay, maire de Bretenoux – 46 ; Michel Vergnier, maire de Guéret – 23
- Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) : Marie-France Beauflis, maire de Saint-Pierre des Corps – 37 (titulaire) ; Noël Faucher, maire de Noirmoutier-en-l'Île – 85 (suppléant)
- Commission de la déontologie : Pierre Coibault, adjoint au maire de l'Hay-les-Roses (92)

AGENDA DES AD

- 3 JUILLET**
 - Assemblée générale de l'Association des maires du Tarn
- 11 SEPTEMBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires de Savoie
- 14 SEPTEMBRE**
 - Réunion des directeurs d'associations départementales
- 16 SEPTEMBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires du Morbihan
- 30 SEPTEMBRE**
 - Carrefour des communes du Finistère
- 1ER OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires du Finistère
- 6 OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires de l'Oise
- 8 OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires de Seine et Marne
- 15 OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires de la Drôme
- 16 OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'Association des maires de l'Isère *

* En présence de Jacques Pellissard, président de l'AMF